

**PRESENTATION DES RESULTATS DE LA DELINQUANCE
ET DE L'ACTION DES FORCES DE POLICE
ET DE GENDARMERIE NATIONALES EN 2005**

I) **La délinquance générale**

▪ **Délinquance générale**

Pour la troisième année consécutive, la délinquance générale est en baisse en 2005.

Après le coup d'arrêt donné au second semestre 2002 (- 0,74 %), elle a baissé de 3,38 % en 2003, de 3,76 % en 2004 et elle baisse cette année encore de **1,30 %**.

Le nombre de faits constatés passe donc de plus de 4 millions de faits en 2001-2002 à 3 775 838 crimes et délits constatés cette année.

Depuis 2002, la délinquance générale a donc **baissé de 8,21 %** (4 113 882 faits en 2002, 3 775 838 en 2005).

Cette baisse de la délinquance générale résulte à la fois d'une baisse des crimes et délits constatés en zone police et en zone gendarmerie.

Ces résultats s'accompagnent d'une forte progression de la délinquance dite révélée (16 153 faits de plus soit + 5,39 %) qui ne donne pas lieu à

dépôt de plainte (stupéfiants, proxénétisme, délits à la police des étrangers...) mais qui s'impute sur le total de la délinquance générale. Hors délinquance révélée par l'initiative des services, la baisse de la délinquance s'établit à - 1,86 % en 2005.

▪ Répartition géographique

Sur le plan géographique, la baisse de la délinquance générale concerne la plus grande partie des régions françaises. 7 régions constatent cependant une légère augmentation mais une seule d'entre elles dépasse 1% de hausse (Alsace : 1,08 % de hausse).

Cependant, le taux de criminalité pour 1000 habitants continue à diminuer. Alors qu'il était de 66,66 ‰ en 2003, il est passé à 63,86 ‰ en 2004 et il est cette année de **62,35 ‰**.

▪ Loi pour la Sécurité intérieure

Les services se sont, par ailleurs, très largement investis dans la lutte contre les nouvelles infractions créées par la loi pour la Sécurité Intérieure du 18 mars 2003.

Globalement ces infractions ont baissé de **2,91 %** en 2005.

En ce qui concerne quelques infractions plus spécifiques, les résultats sont les suivants :

- demande de fonds sous la contrainte sur la voie publique :
-39,04 %
- Racolage : - 15,90 %
- Installation sur un terrain sans titre et en réunion : + 21,19 %

- Regroupements illicites dans halls ou sur toits d'immeubles :
- 12,80 %

II) Les différentes formes de la délinquance

▪ La délinquance de voie publique

La délinquance de voie publique qui avait commencé à diminuer sérieusement à partir de 2002 (- 0,93 % en 2002 ; - 8,98 % en 2003 ; - 8,45 % en 2004) confirme cette année sa tendance à la baisse.

Avec 1 838 061 faits en 2005 contre 1 929 636 faits en 2004, elle baisse de **- 4,75 %**.

Depuis 2002, la délinquance de voie publique a donc **baissé de plus de 20 %** (-20,62% soit 477 504 faits de moins).

En 2005, on constate plus précisément une baisse :

- des vols à main armée avec arme à feu : - 13,81 %
- des cambriolages : - 9,03 %
- des vols à la roulotte : - 8,13 %

mais une hausse :

- des vols avec violence : + 5,33 % (116 505 faits en 2005 pour 110 614 en 2004) ;
- des destructions et dégradations (sauf incendies et attentats) : + 2,66 % (484 850 faits en 2005 pour 472 305 en 2004).

▪ La violence contre les personnes

La violence contre les personnes représente 10,89 % du total des faits constatés en 2005, cette proportion est en légère hausse par rapport à 2004 (10,24 %).

Cette délinquance violente est étudiée à partir d'un indicateur intitulé : indicateur des atteintes volontaires à l'intégrité physique.

Cette forme de violence particulièrement traumatisante qui augmentait depuis plusieurs années avait été stabilisée en 2004 : le nombre de faits n'avait augmenté que de 0,69 %.

On constate malheureusement cette année une reprise de ces actes de violence et ce, malgré toutes les actions entreprises et en particulier la mise en place d'un plan national de lutte contre les violences aux personnes.

Le nombre d'actes de violence augmente cette année de **4,97%** soit 19 493 faits de plus. Cette évolution est cependant différente selon les catégories qui constituent cet indicateur :

- les violences physiques non crapuleuses augmentent de 7,80 % ;
- les violences physiques crapuleuses augmentent de 4,13 % ;
- les violences sexuelles baissent de 9,03 % ;
- les menaces de violences augmentent de 4,60 %.

En revanche, le taux d'élucidation en ce qui concerne ces violences reste, comme l'année dernière, à un niveau très élevé : il est de **56, 83 %** en 2005 pour 56,88 % en 2004.

▪ Les violences urbaines

L'année 2005 a été marquée par une mobilisation particulière dans la lutte contre les violences urbaines.

Tout d'abord, afin de mieux connaître ce phénomène pour en mesurer les évolutions mais également pour orienter l'action des services, un indicateur national des violences urbaines comprenant neuf index a été élaboré.

Puisant ces données à partir de l'état 4001, du STIC FCE et de l'exploitation de télégrammes d'information, il permet d'avoir une vision précise et exhaustive de ces actes de violences depuis janvier 2005.

Aucune comparaison n'est encore possible puisque cet indicateur existe depuis un an.

A partir de maintenant, il servira de base aux études comparatives.

Créé fin 2004, le bureau national de coordination de la lutte contre les violences urbaines (BNCLVU) s'est réuni pour la première fois le 3 mars 2005 puis à 4 reprises au cours de l'année.

Ces réunions ont permis d'évaluer la situation de notre pays au regard des violences urbaines et d'améliorer le travail en profondeur mené par l'ensemble des services.

En juillet 2005, un plan de renforcement de la lutte contre les violences urbaines a été décidé par le Ministre d'Etat. Il prévoit la mise en œuvre des unités de forces mobiles (CRS et EGM) dans les 22 départements les plus touchés mais également le développement de la coordination interservices, la valorisation du renseignement ainsi que l'engagement

d'un travail d'innovation sur les méthodes de surveillance, les modalités d'intervention, la combinaison des forces et le commandement du terrain.

Le bilan annuel des violences urbaines est donc le suivant :

110 206 faits ont été constatés dont

- **45 588** incendies de véhicules ;
- 6 996 incendies de biens publics ;
- **5 143** violences à l'encontre des services de sécurité, de secours et de santé ;
- 435 affrontements entre bandes.

Dans ce bilan, l'impact des violences urbaines du mois de novembre est très lourd. Ce mois compte, en moyenne, 3 fois plus de faits de violences urbaines que les 11 autres mois de l'année (23 851 faits en novembre, 7 850 faits en moyenne pour les 11 mois de 2005).

- La criminalité organisée et la délinquance spécialisée

Les résultats obtenus en matière de lutte contre la criminalité organisée et la délinquance spécialisée illustrent le travail réalisé par les services pour lutter contre les réseaux criminels. En 2005, cette forme de délinquance **baisse de 8%** (- 4,06 % en 2004). Elle est en baisse depuis 3 ans.

Cette baisse affecte quasiment l'ensemble des composants de cet agrégat

avec notamment les diminutions enregistrées des :

- règlements de compte (-2,94 %) ;
- homicides pour voler et à l'occasion de vols (-4,55 %) ;
- vols à main armée contre des établissements financiers (-15,96 %) ;
- attentats par explosifs contre des biens publics ou privé (-11,07 %) ;
- fausse monnaie (-18,08 %).

On observe toutefois un accroissement des :

- tentatives d'homicide pour vols (+22,06 %, 83 faits au lieu de 68) ;
- fraudes fiscales (+3,54 %) ;
- faits de proxénétisme (+1,64 %).

Le taux d'élucidation de ces infractions montre l'efficacité de l'action menée contre cette criminalité. Il était de 81,96 % en 2004, il s'établit à **84,77%** en 2005 soit une **progression de près de 3 points**.

▪ La violence dans les stades

La lutte contre la violence dans les stades a été intensifiée.

Pour le championnat de France de ligue 1 de football, depuis le début de la saison 2005-2006, **257 interpellations** ont été effectuées lors des 19 journées soit 8,94 % de plus que l'année précédente (234 interpellations pour les 19 journées de la saison 2004-2005).

Près de 70 % de ces interpellations (soit 182) ont été effectuées dans l'environnement immédiat des stades et 75 à l'intérieur même des enceintes sportives.

Les principales infractions concernent :

- Les infractions à la législation sur les stupéfiants : 48 interpellations contre 35 l'année précédente.
- Les introductions de fumigène : 47 interpellations contre 56 l'année précédente.
- Les violences volontaires : 27 interpellations contre 35.
- Les dégradations : 23 interpellations contre 4.
- Les actes racistes et antisémites : 17 interpellations contre 2.
- Les ventes à la sauvette : 17 interpellations contre 35 pour la saison 2004-2005.

En ce qui concerne la ligue 2 : **45 interpellations** ont été effectuées à l'occasion des 19 journées soit un doublement par rapport à la saison précédente (22 interpellations en 2004-2005).

Contrairement à la ligue 1, ces interpellations ont été réalisées principalement à l'intérieur des enceintes sportives (31 interpellations soit 69 %). 14 interpellations ont été effectuées dans l'environnement immédiat des stades.

Afin de favoriser un retour durable aux valeurs sportives et festives, ce

qu'est en droit d'attendre le public familial qui souhaite assister aux rencontres de football, un plan de sécurité mobilisant à la fois les forces de l'ordre et les responsables du football professionnel, est en cours de réalisation.

Il s'articulera autour de 6 points :

- la mise en œuvre de l'interdiction administrative de stade ;
- le renforcement des moyens techniques de vidéosurveillance et la généralisation des dispositifs techniques d'accès ;
- les modalités d'intervention des forces de l'ordre ;
- la signature de CLS thématiques « football » ;
- l'actualisation de la convention de 1999 afin de rationaliser et d'homogénéiser les contributions financières des clubs pour le paiement des services d'ordre ;
- la désignation d'un coordonnateur national.

- La délinquance économique et financière

La délinquance économique et financière dont la progression avait été stoppée en 2003 (- 1,65 %) a continué à décroître en 2004 (- 5,58 %). Cette tendance se confirme en 2005 car elle **baisse de 3,42 %** soit 11 275 faits de moins.

Dans ce domaine, il faut noter **une baisse de 14,27 %** des falsifications et usages de chèques volés et **une baisse de 3 %** de ces mêmes infractions pour les cartes de crédit.

- La lutte contre le terrorisme

La lutte anti-terroriste a concerné en premier lieu la menace issue du terrorisme d'inspiration islamiste.

Le bilan est le suivant : en 2005, **172** personnes ont été **interpellées et 40 écrouées** contre 101 interpellations et 29 personnes écrouées en 2004.

Parmi les opérations les plus marquantes, il faut noter :

- le démantèlement de trois réseaux d'acheminement de combattants cherchant à rejoindre le conflit en Irak ;
- l'interpellation de deux groupes spécialisés dans le financement du terrorisme par le biais de vols, d'extorsions de fonds ;
- des interpellations dans le cadre des enquêtes sur les filières tchétchènes, les attentats de Casablanca et de Madrid.

Enfin cette année, 23 activistes islamistes dont 3 imams et un prédicateur ont fait l'objet d'une mesure d'éloignement du territoire national.

En matière de lutte contre le terrorisme lié aux mouvements séparatistes en Corse, le bilan est le suivant :

- Le nombre d'attentats par explosif s'élève à **126** contre 141 en 2004 soit une baisse de 10,63 %.
- Le nombre des personnes interpellées comme celui des personnes

écrouées dans le cadre d'affaires terroristes diminue légèrement par rapport à 2004 (**127 interpellations** et **22 écroués** en 2005 contre 154 interpellations et 35 écroués en 2004).

Les principales interpellations ont concerné des affaires :

- d'assassinats : 15 interpellations ;
- d'appartenance à des groupes terroristes : 20 interpellations ;
- d'extorsions de fonds : 26 interpellations.

Les actions terroristes liées au séparatisme basque sont moins nombreuses en 2005 sur le territoire français alors qu'elles se sont intensifiées en Espagne.

Le bilan en France s'élève à **4 actions dont 3 tentatives** alors qu'il y avait eu 6 actions violentes en 2004.

42 membres d'ETA ont été **interpellés** en France et 20 personnes ont été écrouées.

En 2004, il y avait eu 60 interpellations et 41 personnes écrouées.

Au total, 159 individus dont 138 ressortissants espagnols membres d'ETA sont actuellement incarcérés dans l'Hexagone et les autorités françaises ont procédé à :

- 7 extraditions ;
- 7 expulsions ;
- 6 exécutions de mandats d'arrêts européens ;

contre 4 extraditions et 2 expulsions de membres d'ETA vers l'Espagne

en 2004.

III) L'action des services

Les résultats obtenus témoignent d'une efficacité encore accrue de l'ensemble des services.

Le nombre des infractions révélées par l'action des services passe de 299 708 faits en 2004 à 315 861 faits en 2005 soit une progression significative de **5,39 %**.

Depuis 2002, les IRAS ont progressé de **19, 63 %**.

Les mesures de garde à vue ont progressé de **5,61 %** cette année ce qui représente près de 26 500 personnes de plus.

De même, le nombre des personnes mises en cause dans des enquêtes a augmenté de **4,81 %**. Il dépasse largement le chiffre d'un million de personnes.

Enfin, le nombre total des faits élucidés progresse nettement en 2005. Il atteignait le chiffre de 1 217 299 faits élucidés en 2004, il atteint en 2005 le nombre de 1 253 783 faits élucidés soit **3 %** de plus.

Ce résultat se traduit par un taux d'élucidation qui atteint un **niveau exceptionnel** et qui reflète l'efficacité de l'action de la police et de la gendarmerie nationales. Alors qu'il était de 31,82 % en 2004, résultat que l'on pouvait déjà qualifier d'historique, il atteint cette année la valeur

de **33,21 %**.

Depuis 2002, il est passé de 26,27 % à 33, 21 % soit près de **7 points de plus**.

- Bilan des GIR

Les groupes d'intervention régionaux ont participé en 2005 à **729 opérations** qui ont permis **l'interpellation de 5 496 individus** parmi lesquels 4 578 ont été placés en garde à vue.

Au total, 11 769 infractions pénales, douanières ou fiscales ont été constatées.

L'analyse détaillée des affaires traitées par les GIR permet de constater que leur action s'est développée, au-delà de l'investigation criminelle classique en matière pénale, vers une approche patrimoniale de l'enquête et une dimension de plus en plus partenariale de la répression de la délinquance.

Dans la lutte qu'ils ont menée contre les différents trafics qui sous-tendent l'économie souterraine, on peut noter **le démantèlement de 221 réseaux** de trafics de stupéfiants, la mise à jour de 186 faits de blanchiment de fonds et de 141 infractions liées à la non justification de ressources.

En matière de délinquance d'appropriation, ce sont **1 334 infractions de vols ou recels** et 85 vols à main armée qui ont été élucidés.

D'autre part, le caractère partenarial de la structure des GIR a permis de mener des actions :

- en matière douanière : 100 interventions ont été réalisées, elles ont permis de révéler 1028 infractions dont 188 relatives au fonctionnement de machines à sous et 54 pour de la contrebande de tabac ;
- en matière administrative : 109 opérations de contrôle ont permis de révéler 554 infractions dont 320 au code de la consommation et 114 au code du commerce ;
- en matière fiscale : 743 informations ou signalements fiscaux ont été transmis.

- Bilan des offices

Le bilan de l'ensemble des offices centraux témoigne également de l'implication de l'ensemble des services contre toutes les formes de la délinquance.

- L'office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC) a traité, en 2005, 48 % d'affaires en plus et le nombre de personnes mises en cause augmente également de 30 %.

Cette augmentation de l'activité résulte en partie du nombre d'affaires à connotation criminelle dont on a saisi le service (chantage, actes racistes sur Internet, extorsions).

- L'office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF) a traité 65 affaires (40 en 2004) et 137 personnes ont été placées en garde à vue. Au sein de cet office, une plate-forme d'identification des avoirs criminels (PIAC) a été créée en septembre 2005. Elle a pour objectif d'améliorer l'identification des patrimoines des délinquants et de systématiser l'approche financière des investigations contre les organisations criminelles et les délinquants. En 4 mois, la PIAC a été saisie de 13 enquêtes d'identification du patrimoine et les biens recensés représentent un total de 37 millions d'euros.
- L'office central pour la répression du banditisme (OCRB) qui constate une diminution sensible des vols à main armée (3 669 hold-up commis contre 4 049 en 2004 soit - 9 %) a arrêté 253 auteurs de vols à main armée d'agences bancaires ou de bureau de poste.
En ce qui concerne les vols à main armée visant les sociétés de transports de fonds qui sont en forte augmentation, 28 malfaiteurs auteurs de tels faits ont été arrêtés ainsi que 15 agresseurs de « dabistes ».
- L'office central de lutte contre le trafic de biens culturels (OCBC) enregistre une baisse de 40 % des vols par rapport à 2004 (3 490 en 2005 contre 5 453 en 2004).

Ce résultat est dû à l'action de répression et de prévention engagées par les services sous la coordination de l'office.

- L'office central chargé des personnes recherchées ou en fuite (OCPRF) a procédé en 2005 à l'arrestation de 62 fugitifs (48 pour 2004) :
 - 19 sur le territoire national à la demande d'une autorité étrangère
 - 42 recherchés par une autorité française.

- L'office central chargé des disparitions inquiétantes de personnes (OCDIP) a traité, en 2005, 1 425 dossiers dont 286 relatifs à des mineurs.

- L'office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) a démantelé une quarantaine de réseaux. 749 personnes ont été mises en cause pour proxénétisme contre 717 en 2004.

- L'office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRDIS) a placé en garde à vue 294 personnes et 188 trafiquants ont été écroués ;
 - 327 commissions rogatoires ont été traitées dont 8 internationales ;
 - 289 saisies douanières impliquant 345 passeurs ont été traités judiciairement.

- L'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a permis :
 - la mise hors d'état de nuire de 26 équipes structurées de malfaiteurs itinérants, spécialistes de la criminalité organisée agissant sur l'ensemble du territoire national mais également à l'étranger,
 - 429 interpellations.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'engagement des officiers de police judiciaire de l'office mais également par le travail des 18 cellules d'enquête et des 15 groupes de travail animés et coordonnés par l'OCLDI.
- L'office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), opérationnel depuis la fin 2004, oriente ses activités vers la répression des infractions graves à la santé publique et à l'environnement (amiante) telles que l'usage illicite de produits anabolisants, le commerce de déchets dangereux ou toxiques, et ce en liaison étroite avec les juridictions spécialisées récemment créées. Il a été saisi en 2005 de 85 dossiers, soit directement, soit en co-saisine avec d'autres services de police judiciaire.
- L'office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), créé par décret du 12 mai 2005, est déjà saisi de plusieurs commissions rogatoires et prend une part active aux activités du comité interministériel de contrôle de l'immigration.

- Implication des services

Ces résultats demandent une implication totale des fonctionnaires et des militaires.

Cette année, 8 policiers et 10 gendarmes ont donné leur vie pour la sécurité de leurs concitoyens, soit en mission de police, soit en service.

IV) Les politiques menées

- Le développement des moyens techniques et scientifiques

Le renforcement des capacités d'investigation, facteur clé de l'amélioration des résultats des forces de police et de gendarmerie passe par le développement de la police technique et scientifique. Celui-ci s'est poursuivi en 2005.

Le fichier automatisé des empreintes digitales (FAED) comprend maintenant 2 217 524 fiches. 463 757 fiches décadactylaires ont été saisies en 2005.

Grâce à ces données, 47 996 usurpations d'identité ont été détectées. 7 063 individus ont été identifiés et **6 839 affaires ont été résolues.**

Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG) gère maintenant 152 115 profils contre 31 894 en 2004. Il a permis **2 020 rapprochements d'affaires** depuis sa mise en œuvre.

Le fichier des personnes recherchées qui comprend 356 793 fiches a fait l'objet de plus de 35 millions de consultations contre 29 millions en 2004.

Le fichier des véhicules volés qui comprend une base de 500 685 données (véhicules immatriculés, non immatriculés, bateaux et aéronefs) a fait l'objet de près de 4 millions de consultations.

La gendarmerie et la police nationales ont entrepris en commun une refonte de leurs systèmes d'information judiciaire JUDEX et STIC. Le nouvel outil, dénommé ARIANE (Application de Rapprochements, d'Identifications et d'Analyse pour les Enquêteurs) devrait être déployé à l'été 2007. Il permettra à tous les gendarmes et policiers de disposer des mêmes informations et des mêmes fonctionnalités.

- L'utilisation des forces mobiles

L'année 2005 est la troisième année d'exercice de la déconcentration partielle de l'emploi des forces mobiles au niveau des zones de défense.

Elle est marquée par la mise en œuvre du plan national de lutte contre les violences urbaines. Ce plan, appliqué depuis le mois de novembre 2005, prévoit l'engagement de 20 compagnies républicaines de sécurité

et de 7 escadrons de gendarmerie mobile répartis dans 22 départements.

En conséquence, la part d'activité des forces mobiles dans le domaine de la sécurisation et de la lutte contre les violences urbaines augmente cette année.

En ce qui concerne les CRS, ce sont donc en moyenne **23,15 unités/jours** qui en 2005, sont venues renforcer la présence sur la voie publique au lieu de 22,70 unités/jours en 2004 et 20,42 unités/jours en 2003.

En ce qui concerne les EGM, **20,2 escadrons** (19 en 2004) participent chaque jour en métropole aux missions de sécurité générale, notamment dans les zones les plus difficiles en matière de délinquance. Il faut également ajouter les EGM projetés outre-mer et en OPEX qui contribuent également à des missions de sécurité publique générale.

- La lutte contre l'immigration irrégulière

Priorité gouvernementale, la politique de lutte contre l'immigration irrégulière a été marquée :

- par la création du comité interministériel de contrôle de l'immigration (CICI) le 26 mai 2005. Il est chargé de mettre en synergie les actions de l'ensemble des départements ministériels impliqués dans ces questions.
- par la mise en place d'une police de l'immigration (circulaire d'août 2005) qui s'articule autour d'une direction spécialisée, la

police aux frontières, chargée sous l'autorité du directeur général de la police nationale, d'une mission de pilotage et de coordination et qui s'appuie sur une mobilisation de l'ensemble des services territoriaux.

Les résultats de la lutte contre l'immigration irrégulière sont en progression générale en 2005.

En ce qui concerne la prévention de l'immigration irrégulière, la police aux frontières s'est opposée à l'entrée de 36 000 personnes qui ont été interceptées lors de leur passage à la frontière et refoulées soit au titre d'une mesure de non admission (24 654) soit au titre d'une réadmission (12 414).

Ceci représente donc une progression de 3,5 % par rapport à 2004.

La lutte contre l'immigration irrégulière a pris une dimension inégalée :

2 619 aidants à l'immigration ont été neutralisés, soit 38,42 % de plus qu'en 2004 ;

1 666 employeurs occupant illicitement plus de 3 041 salariés ont été interpellés.

La lutte contre la clandestinité à l'intérieur du territoire a également progressé.

73 000 étrangers en situation irrégulière ont été détectés ;

11 286 porteurs de faux documents ont été décelés ;

19 841 étrangers ont été éloignés de métropole soit une hausse de 26,7 %.

Pour le mois de décembre 2005, **1916** étrangers en situation irrégulière ont été éloignés.

Ce chiffre traduit une progression de 33% par rapport aux mesures d'éloignement du mois de décembre 2004 (1441 en 2004). Il est le bilan mensuel le plus élevé jamais enregistré et il correspond à un rythme de progression de 23 000 éloignements par an.

Ces résultats ont été rendus possibles grâce à :

la totale implication de l'ensemble des services territoriaux :

- la gendarmerie a pratiquement doublé en 2005 le nombre d'infractions constatées en matière de police des étrangers ;
- la police nationale a augmenté de manière conséquente ses résultats.

la modernisation des services :

- la police aux frontières a été transformée en direction spécialisée ;
- des structures de coordination ont été créées (UCOLII) ;
- le maillage territorial a été renforcé par la création de trois antennes de BMR.

La modernisation du contrôle transfrontière a été assurée par un développement maîtrisé de la technologie biométrique :

- mise en place du procédé expérimental PEGASE à Roissy ;
- déploiement du système COVADIS de lecture automatisée des documents de voyage (682 lecteurs optiques) ;
- mise en place de lecteurs de visas biométriques BLODEV à Lyon, Marseille, Orly et Roissy.

V) **La politique de sécurité routière**

La lutte contre la violence routière est également une priorité du Gouvernement. Des progrès sont encore possibles et c'est le comportement des automobilistes qu'il faut modifier.

Depuis le début de l'année, les statistiques des tués sur la route incluent les personnes qui décèdent dans les 30 jours après l'accident comme le font les autres pays européens (au lieu de 6 jours auparavant).

A ce jour, les bilans provisoires sont donc les suivants.

Le nombre de tués sur les routes de France s'élève à **4 990**, ce qui représente une baisse de 4,6 % en 2005 (5 250 tués en 2004 et 5 732 en 2003).

S'agissant des blessés, la baisse constatée est de **3,4 %** (105 006 blessés au lieu de 108 727 en 2004), ce sont donc 3721 usagers de la route qui n'ont pas connu les souffrances d'un accident.

Parallèlement, l'action répressive des services de police et de gendarmerie dans la lutte contre l'insécurité routière a nettement progressé. Les services ont été dotés d'équipements de contrôle en nombre important et ont investi dans la formation des personnels.

Le nombre de dépistages de l'alcoolémie a augmenté de **7,9 %** et le nombre de permis de conduire retenus suite à une alcoolémie excessive a progressé de 12,3 %.

Le nombre d'excès de vitesse relevé a augmenté de **116,7 %**.

En ce qui concerne les contrôles automatisés au 31 décembre, 1 000 radars automatiques sont en service (686 fixes et 314 embarqués) et la mise en œuvre de 500 radars supplémentaires est prévue pour 2006.

En 2005, 4 257 969 avis de contravention ont été envoyés.

Enfin, on constate en 2005 une évolution très importante de deux des principaux délits au code de la route.

- Les refus d'obtempérer passent de 4 590 en 2004 à 6 240 en 2005. Ils ont presque doublés depuis 2002.
- La conduite sans permis est particulièrement inquiétante : 2 937 faits étaient relevés en 2002, 9 756 en 2004, 33 030 faits ont été relevés en 2005.

VI) La mise en œuvre des réformes

- La mise en œuvre de la LOPSI

En ce qui concerne les ressources humaines, le volet création d'emplois de policiers actifs et administratifs prévu par la LOPSI se poursuit.

Pour la police nationale en 2005 :

1 000 emplois répartis de la façon suivante, ont été créés :

- 10 contrôleurs généraux
- 490 gardiens de la paix
- 500 personnels administratifs, techniques et scientifiques

1 300 emplois sont créés pour 2006 :

- 10 contrôleurs généraux
- 1 190 gardiens de la paix
- 100 personnels administratifs, techniques et scientifiques

Au total, depuis 2003, 5 200 emplois auront été créés soit 80 % de l'objectif prévu par la loi.

En ce qui concerne la formation initiale des gardiens de la paix, le dispositif rénové a concerné les promotions incorporées en 2005.

Il prend en compte les dispositions prévues par la loi : renforcement des capacités judiciaires, développement de la culture du renseignement, lutte contre l'insécurité routière et les violences urbaines, renforcement

de la déontologie et des techniques d'accueil, introduction de la culture du résultat.

Cette formation est plus professionnelle, elle s'appuie sur de nouvelles méthodes pédagogiques davantage ancrées sur les réalités quotidiennes du métier.

Elle renforce donc l'objectif de professionnalisation visé par la LOPSI.

A ce jour, **9 776 gardiens de la paix** ont obtenu la qualité OPJ 16 (1976 en 2005).

Les officiers, quant à eux, se verront attribuer la qualité d'OPJ 16 de plein droit dès 2006.

Pour la gendarmerie nationale en 2005 :

Pour la gendarmerie, les 3 premières annuités (2003-2005), ont permis, dans le cadre des redéploiements police-gendarmerie, de réaliser les mesures de création suivantes :

- 1245 postes en renforcement direct de la sécurité de proximité;
- 222 postes dédiés à la police judiciaire;
- 218 postes pour la prise en compte de l'extension du réseau autoroutier;
- 600 postes d'élèves gendarmes pour résorber certaines vacances d'emploi dans les unités opérationnelles.

400 postes qui n'ont pu être réalisés en 2005 sont reportés sur l'annuité 2006 et permettront de procéder aux premières mesures de renforcement, au terme des remises à niveau d'effectifs des unités les plus chargées. Pour satisfaire les prévisions de la LOPSI, 2000 postes restent ainsi à créer en 2006 et 1900 en 2007.

Les moyens matériels.

Le bilan des principaux programmes d'équipement prévus par la LOPSI est le suivant :

Police nationale :

- 70 000 nouveaux uniformes ont été acquis, 30 000 de plus sont prévus pour 2006 ;
- 83 763 nouveaux pistolets automatiques SIG SAUER ont été distribués pour la police, 35 000 armes seront livrées cette année ;
- 100 pistolets à impulsions électriques ont été acquis en 2005, il y en aura 1 000 de plus en 2006.

Gendarmerie nationale :

- 75 000 nouveaux uniformes ont été acquis en 2005. 85 000 ensembles sont commandés ;

- 65 300 nouveaux pistolets automatiques SIG SAUER ont été distribués dans les unités en 2005 (95000 commandes prévues) ;

- 60 pistolets à impulsions électriques ont été livrés en 2005.

- véhicules :

Véhicules de MO et de transport de personnel (IRISBUS) = 175 livrés ;

Véhicules MO logistique (Renault Trucks) = 248 livrés.

▪ La réforme des corps et carrières

A la fin de l'année 2005, un an et demi après la signature du protocole d'accord, le dispositif statutaire prévu par la réforme des corps et carrières est pratiquement achevé.

Parmi les mesures concernant l'ensemble des corps, la refonte du règlement d'emploi de la police nationale (RGEPN) a été engagée.

Les statuts des trois corps actifs de la police nationale ont été refondus et au sein de la filière scientifique, un statut des techniciens de police technique et scientifique a été créé.

Le coût total des mesures de la réforme pour les années 2004 et 2005 s'élève à **131,2 M€**.

Le plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE)

Parallèlement, la mise en œuvre du Plan d'adaptation des grades aux responsabilités exercées (PAGRE), doit permettre à la gendarmerie de réviser ses normes d'encadrement et l'organisation de ses unités en assurant à ses cadres un niveau de représentativité et de rémunération en cohérence avec leurs fonctions effectives. En 2005, la première annuité du PAGRE a porté sur la transformation de 2134 postes de gendarmes et maréchaux-des-logis chefs en 1000 postes d'officiers et 1134 postes de gradés supérieurs. La seconde annuité du PAGRE en 2006 portera sur la transformation de 1638 postes de gendarmes et maréchaux-des-logis chefs en 750 postes d'officiers et 888 postes de gradés supérieurs.

La mise en œuvre des communautés de brigades et la réorganisation du commandement territorial

2005 aura vu également l'achèvement d'une réforme initiée dès 2003, la mise en œuvre des communautés de brigades, et le début d'une réorganisation majeure du commandement territorial.

Ainsi, depuis le 1er juillet 2005, en métropole, 22 régions de gendarmerie sont directement subordonnées à la DGGN. Le raccourcissement de la chaîne hiérarchique et l'instauration d'un commandement de plein exercice permettent désormais au commandant de région, mieux armé pour coordonner l'action des unités de gendarmerie départementale de son ressort, de soutenir plus

efficacement l'échelon majeur de gestion opérationnelle qu'est le groupement de gendarmerie départementale.

Le maillage des brigades territoriales en métropole et outre-mer est aujourd'hui composé de 3506 unités, organisées en 1068 communautés de brigades et 830 brigades territoriales autonomes. Cette rupture avec les modes de fonctionnement traditionnels de la gendarmerie a d'ores et déjà permis d'intensifier la présence sur le terrain, d'augmenter la réactivité et de rationaliser l'accueil du public.